

L'agriculture biologique

L'agriculture biologique est une méthode de production agricole alternative ; c'est un mode de production pas de commercialisation. On peut donc trouver du bio dans son supermarché, au point de vente individuel ou collectif ou de l'AMAP.

Depuis le producteur jusqu'au consommateur, tous les acteurs de la filière utilisent des procédés de recyclage, en privilégiant les énergies durables et les produits non polluants.

L'agriculture biologique se fonde sur un certain nombre de principes et de pratiques pour réduire au minimum notre impact sur l'environnement, en travaillant la terre de manière aussi naturelle que possible.

Les pratiques de l'agriculture biologique incluent :

- La rotation des cultures

- Des limites très strictes sur l'utilisation des produits phytosanitaires
- L'interdiction des OGM (organismes génétiquement modifiés)
- L'utilisation des ressources de la ferme (le fumier en engrais, ou des aliments produits sur place pour les animaux d'élevage)
- Le choix d'espèces végétales et animales résistantes aux maladies et adaptées aux conditions locales
- L'élevage en plein air et en libre parcours et l'alimentation des animaux d'élevage avec des aliments d'origine biologique
- Des pratiques d'élevage adaptées aux différentes espèces animales

Pour faciliter la reconnaissance des aliments biologiques dans les magasins, de nouvelles règles d'étiquetage sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2010 rendant le logo biologique de l'Union européenne (UE) obligatoire sur tous les aliments biologiques préemballés produits dans l'UE. L'origine des ingrédients devra figurer avec le logo et le numéro de code de l'organisme de certification sur l'étiquette.

Retrouvez toutes les adresses et informations complémentaires sur : www.aprobio.fr / www.gabnor.org

➔ A découvrir !

Le germeoir d'Ambricourt : pépinière d'activités agricoles bio et rurales où les porteurs de projets peuvent trouver l'espace et les moyens pour tester leurs activités.

De la vente directe est proposée par l'intermédiaire d'un marché bio le samedi matin ainsi que par la vente de paniers par un maraîcher.

➔ Pour plus de renseignements : 03.21.04.39.69



Vente directe et insertion : Les Jardins de Cocagne

Les Jardins de Cocagne sont des jardins maraîchers biologiques à vocation d'insertion sociale et professionnelle.

A travers la production et la distribution de légumes biologiques, sous forme de paniers hebdomadaires, à des adhérents-consommateurs, ces Jardins permettent à des personnes en difficulté de retrouver un emploi et de (re)construire un projet personnel.

Au titre de ses politiques d'insertion professionnelle, le Département du Pas-de-Calais soutient ses structures au titre de l'aide à l'encadrement des bénéficiaires du RSA accueillis au sein d'un Atelier et Chantier d'Insertion.

Deux structures, regroupant des producteurs en agriculture biologique, sont présentes sur le littoral entre Calais, Boulogne et Saint-Omer. Le Jardin de Cocagne du Chênelet rassemble plusieurs exploitations agricoles familiales et des artisans avec l'envie commune de distribuer des produits de qualité au plus proche des fermes.

Sur le Boulonnais, l'association Biosol 62 intervient également sur ce champ. Aux côtés des jardins labellisés « Jardin de Cocagne », d'autres structures d'Insertion par l'Activité Economique mettent également en œuvre des ateliers « Jardin » (Les Restaurants du Cœur sur l'arrageois par exemple, etc...)



➔ Où les trouver ?

Le Jardin de Cocagne du Chênelet
28 rue de Moyecques
62250 Landrethun-le-Nord
Tél : 03.21.10.51.16

Association Biosol'62
5, rue de Verdun
62280 Boulogne-sur-Mer
Tél : 03.21.99.56.90

Fruits et légumes de saison

HIVER

Citrouille
Chou de Bruxelles
Pommes
Poireau
Endive
Mandarine

AUTOMNE

Pomme de terre
Chou romanesco
Brocoli
Navet
Fenouil
Céleri
Betterave rouge
Oignon

PRINTEMPS

Carotte
Avocat
Bette
Rhubarbe
Kiwi
Pamplemousse

ETE

Nectarine
Petit pois
Asperge blanche
Prune
Ail
Choux blanc

Pour consommer autrement, suivez le guide !



➔ Liens utiles

- www.pdc.chambagri.fr/
- www.confederationpaysanne.fr

Confédération paysanne du Pas-de-Calais
Maison des Paysans
40, Avenue Roger Salengro
Saint-Laurent-Blangy
03 21 24 31 53

pasdecalais.fr

Pas-de-Calais
Le Département



Pour consommer autrement, suivez le guide !

Avec l'adoption de son Agenda 21, en juin 2008, le Département s'est engagé à sensibiliser les agents aux logiques du développement durable (action 31).

Pour ce faire, il a initié une démarche en 2009, conjointement avec la Chambre d'agriculture : proposer au personnel du Département des paniers de légumes de saison, issus de producteurs locaux.

Cette initiative a amené l'idée qu'une autre manière de consommer est possible ; celle qui favorise des liens entre consommateurs et producteurs tout en privilégiant les acteurs locaux d'une économie répondant aux critères du développement durable. Celle également qui invite à une consommation de légumes respectant la saisonnalité de la production et qui favorise la proximité, pour éviter trop de transport.

L'expérience a été menée sur près d'une année, sur le territoire de l'arrageois. Limitée dans le temps, elle devait avant tout sensibiliser un maximum d'agents du Département à la consommation de produits frais, locaux et de qualité afin qu'il découvre les différentes façons de consommer autrement, dans une logique de développement durable.

L'opération est maintenant terminée ; le Département invite les agents à continuer la démarche, personnellement. Pour ce faire, il propose un petit guide reprenant les différents réseaux de vente directe.

Ce guide va vous permettre de poursuivre cette relation directe établie avec les producteurs au cours de l'opération, grâce à des adresses et des liens pratiques. **Pour que vous aussi, vous continuiez à être des acteurs dans cette démarche, n'hésitez pas à enrichir ce guide, à le faire évoluer en nous faisant part de vos découvertes, sur la boîte agenda 21.**

Vente directe, point de vente collectif : quelle est la différence ?



La vente directe

La **vente directe** est la vente d'un produit directement du producteur au consommateur, c'est-à-dire sans la présence d'intermédiaires tels que les grossistes et les grandes surfaces.

Cette méthode de vente est donc généralement pratiquée au domicile du consommateur, à son travail ou dans un endroit tout autre d'un magasin.

La vente directe à la ferme :

C'est la vente de produits fermiers sur le site de production, directement par le producteur, au consommateur.

Les + :

- Le contact direct avec le producteur
- La valorisation des produits : l'agriculteur peut vendre ses produits à leur juste prix et promouvoir son travail et ses méthodes de production (cultures ou élevage)
- Des produits de saison, frais et de qualité

Retrouvez toutes les adresses sur :
<http://www.bienvenue-a-la-ferme.com/nord-pas-de-calais>
www.avenir5962.org

Point de vente collectif

Un **point de vente collectif** est un magasin en vente directe de produits fermiers, géré collégialement et uniquement par un groupe de producteurs fermiers. Les agriculteurs tiennent à tour de rôle des permanences de vente et chacun d'eux livre ses produits. Il y a toujours au moins un producteur présent à la vente. Chaque producteur se spécialisant dans sa production, la gamme de produits proposés est assez large. C'est une solution de développement local, chaque magasin est autonome et indépendant.



Où vous rendre dans le Pas-de-Calais ?

- **Association des Producteurs Fermiers de Morinie-Lys**
83 rue Nationale
62120 NORRENT FONTES
03 21 27 22 07
- **La Cahute fermière**
1 rue Gabrielle Pollet
62970 COURCELLES LES LENS
03 21 37 35 78
- **Les Fermiers de L'Artois**
1 bis rue de Roieux
62580 GAVRELLE
03 21 48 68 21
- **Au rendez-vous Fermier**
117 bis rue de Béthune
59253 LA GORGUE
- **A la Ferme**
46 Boulevard Gambetta
62100 CALAIS
03 21 96 92 42
- **Au Panier des 7 vallées**
Route de Mouriez
62140 MARCONNELLE
03 21 06 32 31

Le cas des AMAP

Qu'est-ce que c'est ?

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

C'est-à-dire ?

Elle relie par une association loi 1901 un fermier local avec des consommateurs locaux ; elle permet ainsi de développer des réseaux d'approvisionnements régionaux, représentant une solide économie locale.

Les +

- Elle maintient un sens social et convivial entre les individus
- Elle encourage à la maîtrise des terres
- Elle met en avant les savoirs faire des cultivateurs et producteurs travaillant sur des fermes de petites et moyennes surface de production
- Dans le système AMAP il y a un minimum d'emballages, de pertes et de gaspillages car même les fruits et légumes imparfaits sont distribués, le surplus étant souvent reversé à des œuvres caritatives.
- Le consommateur devient acteur et participe aux décisions de l'association en lien avec le producteur. Il peut même participer aux opérations de semis, plantations ou récolte

Le principe

L'agriculteur prévoit un budget reflétant le coût de sa production sur l'année. Une fois le budget établi, il est ensuite divisé par le nombre de personnes inscrites, ce qui constitue le prix de la part de chaque membre. Cette part est distribuée sous forme de panier pendant la durée d'engagement (souvent une année).

Où trouver une AMAP ou une structure équivalente, près de chez vous ➔

www.amaps962.org

www.avenir5962.org

